

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Département fédéral de justice et police
3003 Berne

Par courrier électronique :
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Paudex, le 4 juin 2026
OR/PGB

Modification de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) – intégration et activité lucrative de groupes spécifiques de personnes

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance du projet cité sous rubrique et nous permettons de vous transmettre ci-après notre prise de position.

Face aux défis posés par l'immigration et la croissance démographique, nous sommes d'avis, comme le Conseil fédéral, qu'il s'agit notamment de mobiliser plus efficacement le potentiel de la main-d'œuvre en Suisse. Cela suppose en particulier de prendre des mesures qui visent à renforcer et accélérer l'intégration dans le marché de l'emploi de différents groupes spécifiques de personnes.

Nous partageons donc l'objectif de continuer à encourager les personnes relevant du domaine de l'asile et du domaine des étrangers à exercer une activité lucrative tout en améliorant de manière ciblée leur intégration.

D'une manière générale, nous acceptons les mesures proposées tant dans l'OIE que dans l'OASA, en saluant en particulier le fait que le mandat d'intégration en faveur des bénéficiaires du statut S (statut de protection) gagne en importance. Nous sommes favorables à ce que les cantons puissent utiliser les contributions fédérales pour des mesures d'intégration plus poussées s'adressant à ces personnes. Nous soutenons aussi l'autorisation de travailler pour les personnes dont la demande de protection S est en cours de traitement.

Cela dit, il est important de prévoir que l'employabilité des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire soit «suffisante», comme le fait le projet à l'art. 9 al. 2 OIE, comme condition d'une annonce au service public de l'emploi. En effet, l'intégration dans le marché du travail dépend du degré d'employabilité.

Nous saluons enfin la pérennisation du programme pilote de préapprentissage d'intégration, qui prépare les adolescents et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse à suivre un apprentissage.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Olivier Rau